

# Interpellation

A remplir par le Secrétariat du Grand  
Conseil

N° de tiré à part : 12 - INT - 080

Déposé le : 11. 12. 12

Scanné le : \_\_\_\_\_

## Titre de l'interpellation

**La section des droits politiques prend-elle les partis vaudois au sérieux?**

## Texte déposé

Les membres de notre parti et très certainement de bien d'autres ont vu leur calendrier de fin 2012 réorganisé en dernière minute. Les états-majors des partis se sont activés pour inventer de nouvelles dates de congrès. Ces congrès sont centraux dans le fonctionnement démocratique de notre pays, car ils appellent la base des partis à se prononcer sur des sujets soumis en votation. L'organisation d'un congrès nécessite de louer des salles de taille importante, de convoquer les délégués dans les délais respectant les statuts, d'imprimer du matériel, de trouver des orateurs.

Toute cette organisation est mise sens dessus dessous ; et voilà qu'il faut avancer les dates de congrès à des horizons ingérables, en inadéquation avec les nécessités fédérales, à un moment où certains objets de votation ne sont même pas encore fixés. Ce chamboulement de dernière minute est le fruit de curieuses, voire fantasques décisions au sein de la section des droits politiques du Département de l'intérieur.

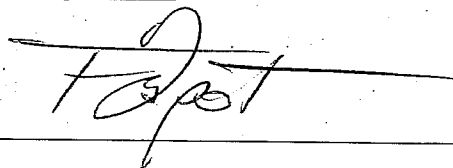
Dès lors il paraît judicieux de se poser les questions suivantes :

- Le Service des droits politiques est-il conscient que les délais exigés sont trop distants des votations et ne permettent pas l'organisation et la planification des congrès?
- Le Service des droits politiques est-il conscient des difficultés rencontrées par les partis pour déplacer des congrès en dernière minute et pour organiser des congrès sur des thèmes qui ne sont pas encore traités au sein des médias et de la population ?
- L'impression des recommandations de vote des partis vaudois se faisant via un simple feuillet indépendant des brochures d'information, le Service des droits politiques a-t-il besoin de deux mois pour faire imprimer ce simple feuillet ?
- Finalement les délais peuvent-ils être précisés et pour quelle raison sont-ils différents entre les objets cantonaux et fédéraux ?

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Fabienné Despot



*Nesobait pas développer*

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)